

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 02/2013

Projet de couvert au centre du village

Lavey, le 14 février 2013

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de la construction d'un couvert au centre du village

Préambule

La petite place aménagée près de la fontaine de l'école présente un endroit propice aux rencontres et événements de toutes sortes. Mentionnons notamment :

- La brisolée du ski-club
- Le concert d'été de la fanfare
- Les stands lors des ventes de paroisse
- etc

Sa position centrale et la proximité du préau en font un point de rencontre naturel pour les associations et les habitants de la commune.

Malheureusement, cet endroit perd son attractivité en cas de mauvais temps car il n'existe aucun moyen de s'abriter. Cela engendre parfois l'annulation de certains événements associatifs.

La Municipalité entend faire de cet endroit un lieu de vie et de rencontres en y construisant un couvert à l'usage de tous, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux micros-événements.

Construction

Comme les vues annexées le montrent, le concept se veut simple et dépouillé. Cela permettra

- Une bonne adaptabilité aux diverses utilisations possibles
- Un entretien aisé
- Une faible emprise au vandalisme
- Des coûts de construction moindres

L'implantation a été choisie pour obtenir une bonne capacité d'abri en préservant un grand espace en plein air.

Détail des travaux

Rubrique	Détail des travaux	Coût estimé
Génie civil	Terrassement Adaptation de la surface dallée Réfection du dallage existant	Fr. 17'000.-
Charpente	Bureau technique Echafaudages Installation chantier Structure toiture Revêtement toiture Ferblanterie Couverture	Fr. 32'000.-
Electricité	Alimentation au moyen d'une prise déclenchable	Fr. 1'500.-
Frais divers	Petit matériel, subsistance	Fr. 1'000.-
Inauguration	Inauguration	Fr. 500.-
Coût total maximum		Fr. 52'000.-

Approche sociétale

La Municipalité souhaite impliquer la population dans la construction de ce couvert. Ainsi, tout-un-chacun pourra contribuer peu ou prou à sa construction et à sa décoration. Il ne s'agit pas là d'économiser des coûts de main d'œuvre mais de créer un sentiment d'appartenance et d'appropriation auprès de la population. La Municipalité s'est déjà attachée les services de personnes capables d'encadrer les bénévoles que nous espérons nombreux au rendez-vous. La fête d'inauguration n'en sera que plus réussie.

Si ces bénévoles ne devaient pas être au rendez-vous, la construction se fera avec des maîtres d'état dont les coûts sont pris en compte dans le détail figurant ci-dessus.

Aspect légal

L'emplacement prévu est en zone de construction d'utilité publique, conformément aux articles 55 à 57 du règlement communal sur la police des constructions. Le projet du couvert devra notamment s'intégrer correctement au site. Dans tous les cas, il fera l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Financement

Au vu des coûts raisonnables, ce couvert sera payé au moyen de la trésorerie courante et l'investissement porté au compte à créer 9123.09 « Couvert du village ». Cet investissement sera amorti sur 10 ans.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 2/2013 du 14 février 2013,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'approuver la construction d'un couvert tel que présenté
- d'autoriser la dépense maximale de Fr. 52'000.-

Adopté en séance de la Municipalité le 18 mars 2013

